



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

**Objet : Acquisition d'une emprise à la SCI LESIA dans le cadre de la
régularisation de la rue Joséphine POGGI**

Date de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42
Nombre de membres en exercice :	42
Quorum :	14
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur François FABIANI ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Monsieur DEL MORO Alain à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur Paul TIERI ;
Madame PELLEGRINI Leslie Madame Jérôme VIVARELLI MARI ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur Jean Joseph MASSONI ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur François TATTI ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le courrier de la ville de Bastia en date du 18 octobre 2021 ;

Vu la réponse par email de Monsieur BALDOCCHI Vincent en date du 21 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant que dans le cadre de la réalisation de la bretelle reliant la rue Saint Exupéry à l'avenue de la Libération, la Ville de Bastia a procédé à la création de la voie publique Joséphine Poggi ;

Considérant que cependant une partie (790m²) de la voie Joséphine POGGI se trouve encore aujourd'hui sur une parcelle privée appartenant à la SCI LESIA dont le gérant est M. BALDOCCHI Vincent (parcelle BC 84) ;

Considérant que par courrier en date du 18 octobre 2021 et dans le but régulariser cette situation, la Ville a demandé à Monsieur BALDOCCHI la rétrocession de cette partie de terrain sise sur sa parcelle pour un montant de 13 600€ ;

Considérant que par mail en date du 21 octobre 2021, M. BALDOCCHI a confirmé sa volonté de rétrocéder à la Ville de Bastia l'emprise correspondante ;

Considérant qu'au regard de ces éléments, il est demandé d'approuver l'acquisition pour le prix de 13 600 € de 790 m² à détacher de la parcelle cadastrée BC 84 appartenant à la SCI LESIA.

Après avoir entendu le rapport de Paul Tieri,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'acquisition d'une emprise de 13 600 € à détacher de la parcelle BC 84 appartenant à la SCI LESIA.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécourse citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 28/12/2021

Qualité : MAIRE
Page 2 sur 2

2021/DEC/01/17